

# Anael Finance iSeries Provisions pour dépréciation clients

Version V8R0

Documentation utilisateur

#### © Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

#### **Avertissement important**

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

#### Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version: Anael Finance iSeries V8R0

Auteur: Brigitte Quevedo

Date de publication : 26 novembre 2021

# Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis	5
Historique du document	5
Contacter Infor	
Chapitre 1 Provisions sur dépréciation des comptes clients	7
Fonctionnalité	7
Objet	7
Principe	7
Paramétrage	9
Comptes externes (PAN450)	
Compte externe 022 « Prov. Dépréciation Clients »	10
Compte externe 023 « Prov. Dotation Prov. Clients »	10
Compte externe 024 « Reprise Prov. Clients »	11
Catégories de comptes généraux	12
Paramètres généraux (PDC010)	12
Mise à jour des paramètres généraux	13
Codes risques (PDC020)	16
Mise à jour des codes risques	16
Liste des Codes Risques (PDC025)	17
Duplication des Codes Risques (PDC029)	18
Tiers (PAN050)	18
Constantes du PDC010	18
Traitements	19
Calcul des Provisions (PDC100)	19
Prise de paramètres	19
Traitement	21
Modification des provisions (PDC200)	22

Annexe A Exemples	31
Prise de paramètres	29
Consultation des Provisions (PDC500)	
Traitement de simulation	
Prise de paramètres	
Simulation des Provisions (PDC400)	
Traitement	27
Prise de paramètres	25
Comptabilisation des provisions (PDC300)	25
Edition	25
Prise de paramètres	24
Edition des provisions à comptabiliser (PDC250)	24
Prise de paramètres	23

# À propos de ce manuel

La gestion des provisions clients permet de calculer les provisions pour dépréciation des comptes clients, éventuellement de les mettre à jour, et de générer automatiquement les écritures de dotations ou reprises.

Ce manuel permet de maîtriser le paramétrage et les fonctionnalités du module afin de réussir sa mise en œuvre.

### Public concerné

Clients responsables comptables, comptables et aides comptables utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries.

### Prérequis

Ce module est verrouillé par clé d'accès, son utilisation nécessite l'acquisition du module 28 **Recouvrement optimisé de créances**.

### Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Déc. 2016	B. Quevedo I. Mary	Création document version V7R0 Relecture
2.0	Juin 2020	T. Haus	Application du nouveau modèle Word

### **Contacter Infor**

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <a href="https://concierge.infor.com">https://concierge.infor.com</a> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher** > **Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

# Chapitre 1 Provisions sur dépréciation des comptes clients

### Fonctionnalité

### Objet

Ce nouveau module, verrouillé par clé d'accès, permet d'effectuer ces opérations :

- Calculer les provisions pour dépréciation des comptes clients
- Éditer tous les états de synthèse
- Modifier les provisions calculées
- Générer automatiquement les écritures de dotations ou reprises

### Principe

Le calcul des provisions tient compte des provisions passées sur l'exercice précédent, client par client, et détermine la **dotation** ou la **reprise** par différence.

	Provision N- 1 Compte 49****	Provision calculée	Dotation provision Compte 68174*	Reprise provision Compte 78174*
Client 1	0	6.000	6.000	
Client 2	1.000	4.000	3.000	
Client 3	10.000	7.000		3.000
Client 4	5.000			5.000

- La provision est calculée par application d'un taux de provision sur la base HT des créances considérées comme douteuses. Le taux de provision peut être fixe pour l'ensemble des créances d'un tiers ou variable en fonction de l'antériorité des dettes.
- Un taux de TVA moyen est appliqué sur les créances TTC pour déterminer l'encours HT.
- La provision n'est pas calculée sur la partie couverte par une assurance.

En effet, les organismes d'assurance-crédit ne garantissent généralement qu'entre 50 et 80% du crédit maximum autorisé, souvent avec application d'une **franchise.** 

Le **montant garanti** est déduit de la créance HT pour déterminer la base de calcul de la provision. Pour déterminer le montant garanti, un **taux de garantie** est appliqué à la limite de crédit, puis, s'il y a lieu, le montant de la franchise est déduit du résultat. Le découvert autorisé et la valeur de la franchise sont généralement exprimés TTC. Ces montants sont ramenés à leur valeur HT par application du taux de TVA moyen.

Information	Valeur
Taux de TVA moyen	19,60 %
Limite de crédit TTC	100 000, soit 83 612 HT
Franchise TTC	1 000, soit 836 HT
Taux de garantie	80 %
Montant garanti	(Limite de crédit HT X Taux de garantie) - franchise
Montant garanti	(83.612 X 80 %) – 836 = 66 054

Le montant garanti de 66 054 sera déduit de l'encours HT pour déterminer la base de calcul de la provision.

- Un **code risque**, indiqué au niveau des tiers, permet de définir les taux applicables par typologie de clients ou, en cas de besoin, au niveau le plus détaillé, par client.
  - Vous pouvez définir des taux par défaut pour l'ensemble des tiers et utiliser les codes risques uniquement pour gérer les exceptions. Le code risque peut également, en fonction du paramétrage choisi, être le critère déclenchant la génération des provisions pour un tiers.
- Les provisions pour dépréciation clients peuvent être comptabilisées mensuellement sur un journal à contre-passation P+1 en cours d'exercice ou en fin d'exercice sur un journal d'OD classique.

Pour le bon fonctionnement du module, ces conditions doivent être respectées :

- Les comptes de provisions pour dépréciation 491 et de clients douteux 416 doivent avoir un sous-compte par client.
- Ces comptes doivent être reportés en détail des non lettrés d'un exercice sur l'autre. Le paramètre Type de report doit être défini sur « Report des non lettrés » (« L ») dans le plan comptable par exercice.

Nous vous recommandons de rattacher ces comptes à la même séquence. Cependant, si ce n'est pas le cas, la codification des sous-comptes doit être identique dans les différentes séquences. Par

exemple, le tiers 1 du sous-compte « CG 416000 séquence A » doit correspondre au Tiers 1 du sous-compte « CG 491000 séquence B ».

Lorsque le caractère douteux d'une créance est constaté, celle-ci doit être transférée au compte 416, « Clients douteux & litigieux », pour son montant total, TVA comprise.

Le transfert des écritures des comptes clients 411 vers les comptes clients douteux 416 est simple et aisé dans Anael via l'option **Transfert de compte** à **compte**.

Important : Pour le journal d'OD utilisé pour le transfert des créances en compte clients douteux, le paramètre Echéance/règlement/litige doit être défini sur « Oui », sinon la date d'échéance sur les écritures transférées est perdue.

Si, pour des raisons de gestion interne, les créances à caractère douteux ne sont pas transférées vers le compte 416000, le calcul et la génération des provisions peuvent, en fonction du paramétrage mis en œuvre, être effectués directement à partir des comptes clients 411000. Pour cibler les créances à provisionner, vous pourrez leur affecter un code litige.

**Remarque**: Dans ce document, à chaque fois qu'il est fait référence au compte 416000, « Clients douteux », les explications restent valables si le calcul des provisions est effectué directement à partir des comptes 411000.

### Paramétrage

### Comptes externes (PAN450)

#### Comptabilité Générale > Paramètres > Mises à jour > Comptes externes

Consultez le document Comptabilité générale et Paramètres de base.

Le schéma des écritures automatiques de dotation et reprise sur provisions pour dépréciation des créances est défini via le paramétrage des comptes externes.

Trois nouveaux comptes externes doivent être renseignés :

- 022, « Prov. Dépréciation Clients » (compte « 49\*\*\*\* »)
- 023, « Dotation Prov. Créances » (compte « 68174\* »)
- 024, « Reprise Prov. Créances » (compte « 78174\* »)

Si ces comptes externes ne sont pas affichés, créez-les dans la table « CE ».

Les dotations sont créditées sur le compte externe 022 (« 49\*\*\*\* Provisions ») par débit du compte externe 023 (« 68174\* Dotations provisions »).

Les reprises de provisions sont débitées sur le compte externe 022 (« 49\*\*\*\*\* Provisions ») par crédit du compte externe 024 (« 78171\* Reprise sur Provisions »).

### Compte externe 022 « Prov. Dépréciation Clients »

- 1 Devant le numéro d'ordre 22, spécifiez le code action « 1 » (« Choisir ») et appuyez sur Entrée.
  - Dans un premier temps, laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur **Entrée** pour afficher le contenu du numéro d'ordre sélectionné.
- 2 Cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :
  - Zone

Dans un premier temps, laissez le champ à blanc pour paramétrer une règle générale. Vous pourrez ensuite déroger à la règle par défaut en renseignant le code à l'origine de la dérogation dans le champ **Zone**, exactement au même endroit que l'intitulé « CGENER ».

Compte

Spécifiez le compte de provisions pour dépréciations, dont la catégorie de comptes est « BI ». Ce compte doit avoir un sous-compte par client. Le sous-compte, dont le champ est protégé, ne doit pas être renseigné.

Si vous voulez distinguer les dépréciations des clients groupe et des autres clients, vous devez paramétrer deux comptes de clients douteux et deux comptes pour dépréciation clients :

- 416050, « Clients douteux Groupe », et 495000, « Provisions Dépréciation Clients Groupe »
- 416010, « Autres Clients douteux », et 491000, « Provisions dépréciation Autres Clients »

Dans le champ **Zone**, à partir du quatrième caractère, spécifiez le compte « 416\*\*\*\* ». Dans le champ **Compte**, spécifiez le compte « 49\*\*\*\* » correspondant.

Code stat1, Code Stat2

Renseignez ces champs selon le paramétrage du compte dans le plan comptable.

- 3 Si le compte est soumis à l'imputation analytique, cliquez sur Imput. Anal. ou appuyez sur F10. Complétez la fenêtre des imputations analytiques, préremplie avec les valeurs prédéfinies dans le compte.
- 4 Pour valider les imputations analytiques, cliquez sur Valid. ou appuyez sur F9.
- 5 Pour valider la mise à jour du numéro d'ordre, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Compte externe 023 « Prov. Dotation Prov. Clients »

- Devant le numéro d'ordre 23, spécifiez le code action « 1 » (« Choisir ») et appuyez sur Entrée.
  Dans un premier temps, laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée pour
  - afficher le contenu du numéro d'ordre sélectionné.
- 2 Cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

#### Zone

Dans un premier temps, laissez le champ à blanc pour paramétrer une règle générale. Vous pourrez ensuite déroger à la règle par défaut en renseignant le code à l'origine de la dérogation dans le champ **Zone**.

#### Compte

Spécifiez le compte de charges « Dotations Provisions Client », dont la catégorie de comptes est « **EX** ». Si le compte possède un sous-compte, spécifiez le sous-compte.

Code stat1, Code Stat2

Renseignez ces champs selon le paramétrage du compte dans le plan comptable.

- 3 Si le compte est soumis à l'imputation analytique, cliquez sur Imput. Anal. ou appuyez sur F10.
- 4 Pour valider les imputations analytiques, cliquez sur Valid. ou appuyez sur F9.
- 5 Pour valider la mise à jour du numéro d'ordre, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Compte externe 024 « Reprise Prov. Clients »

- Devant le numéro d'ordre 24, spécifiez le code action « 1 » (« Choisir ») et appuyez sur Entrée.
  Dans un premier temps, laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée pour afficher le contenu du numéro d'ordre sélectionné.
- 2 Cliquez sur Créer ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :
  - Zone

Dans un premier temps, laissez le champ à blanc pour paramétrer une règle générale. Vous pourrez ensuite déroger à la règle par défaut en renseignant le code à l'origine de la dérogation dans le champ **Zone**.

Compte

Spécifiez le compte de produits « Reprise Provisions Client », dont la catégorie de comptes est « EX » et sur lequel seront enregistrées les écritures de provisions. Si le compte possède un sous-compte, spécifiez le sous-compte.

Code stat1, Code Stat2

Renseignez ces champs selon le paramétrage du compte dans le plan comptable.

- 3 Si le compte est soumis à l'imputation analytique, cliquez sur Imput. Anal. ou appuyez sur F10.
- 4 Pour valider les imputations analytiques, cliquez sur Valid. ou appuyez sur F9.
- 5 Pour valider la mise à jour du numéro d'ordre, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Catégories de comptes généraux

#### Comptabilité Générale > Paramètres > Mises à jour > les catégories de comptes généraux

Consultez le document Comptabilité générale et Paramètres de base.

Deux catégories de comptes généraux doivent être définies :

- Catégorie DT Clients douteux
  - Comptes où sont enregistrées les créances à provisionner, par exemple « 416\*\*\* »
- Catégorie PV Provisions dépréciations clients

Comptes où sont comptabilisées les provisions pour dépréciation clients de l'exercice N-1, par exemple, « 491\*\*\* », « 495\*\*\* »

Les comptes renseignés doivent obligatoirement avoir un sous-compte par client.

Nous vous conseillons de rattacher ces comptes à la même séquence. Dans le cas contraire, vous devez définir la constante **Gestion par séquence** du programme PDC010 sur « **N** » (« **Non** »). Consultez le document *Les constantes*.

### Paramètres généraux (PDC010)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciations Clts > Màj des paramètres > Paramètres généraux

Les paramètres généraux permettent de définir, par société, les modalités de calcul des provisions pour dépréciation clients :

- Gestion par code risque
- Déduction du montant de garantie
- Calcul de la provision en fonction du retard des créances
- Soumission par établissement

#### Cas d'une société rattachée à une société modèle

La gestion des codes risques au niveau de la société d'exploitation peut être définie dans les paramètres fichiers (« **PF** ») lors de la mise à jour de la société d'exploitation. Cette gestion peut être paramétrée à deux niveaux :

- Modèle les codes risques, s'ils sont gérés, sont définis au niveau de la société modèle.
- Société les codes risques, s'ils sont gérés, sont définis au niveau de la société d'exploitation.

#### Cas des codes risques gérés dans la société modèle

Les paramètres généraux de la société modèle doivent obligatoirement être créés avant ceux de la société fille.

Le paramètre **Taux de provision / retard des créances** de la société fille doit être identique à celui de la société modèle, qui est protégé.

### Mise à jour des paramètres généraux

- 1 Dans le champ **Société**, laissez les bornes par défaut et appuyez sur **Entrée**.
- 2 Devant la société à mettre à jour, spécifiez le code action « 1 » et appuyez sur Entrée.
  - Le signe « > » indique qu'il existe un enregistrement pour la société.
- 3 Spécifiez ces informations :
  - Gestion par code risque

Valeur	Description
Oui	Les provisions sont calculées uniquement pour les clients ayant un code risque dans la fiche tiers.
	Les taux définis au niveau du code risque sont appliqués.
	Les provisions sont calculées uniquement sur les tiers ayant un code risque et des mouvements dans les comptes généraux (CG) de la catégorie « DT ». Les taux appliqués pour le calcul sont ceux des codes risques.
	Les tiers sans code risque mouvementés dans les CG de la catégorie « DT » ne sont pas sélectionnés.
Forçable	Les codes risques sont utilisés pour la définition des règles de calcul dérogeant aux taux par défaut définis ci-après.
	Lors du calcul des provisions, tous les tiers sont sélectionnés.
	Pour les tiers possédant un code risque, les taux appliqués sont ceux définis au niveau des codes risques. Pour les autres tiers sélectionnés, les taux par défaut sont appliqués.
	Les provisions sont calculées pour tous les tiers mouvementés dans les CG de la catégorie « DT ».
Non	Les codes risques ne sont pas appliqués au niveau des tiers.
	Lors du calcul des provisions, les taux par défaut, définis sur la page suivante, sont appliqués pour tous les tiers.
	Les provisions sont calculées sur tous les tiers ayant des mouvements dans les CG de la catégorie « DT », avec application des taux par défaut renseignés dans les paramètres généraux.

#### • Soumission par établissement

Valeur	Description
Oui	Le calcul des provisions est soumis établissement par établissement de manière autonome.
	Pour une soumission multi-établissement, accessible via la touche F16, vous devez paramétrer un code liste reprenant les codes établissements désirés.
	Ce paramétrage est conseillé si chaque établissement travaille de manière autonome afin que les recalculs et les suppressions de calculs précédents ne viennent pas perturber les calculs en cours pour les autres établissements.

#### Non

Le calcul des provisions est soumis pour l'ensemble des établissements de la société, en rupture ou non par établissement, en fonction de la demande.

Ce paramétrage est conseillé si une même personne doit traiter les provisions de l'ensemble des établissements de la société.

#### Déduction de la garantie

Si ce champ et la déduction de la garantie sont définis sur « **Oui** », la limite de crédit doit être renseignée.

Si la soumission par établissement est définie sur « Oui », la déduction de la garantie ne peut pas être définie sur « **Oui** ».

En effet, les limites de crédit des tiers n'étant pas définies par établissement, vous pouvez effectuer une déduction du montant garanti au prorata des créances par établissement uniquement si tous les établissements sont traités en même temps.

#### Limite de crédit

Si la déduction de la garantie est définie sur « **Oui** », renseignez ce champ. Ce champ permet de spécifier la limite de crédit sur laquelle sera appliqué le taux de garantie afin de déterminer le montant garanti.

Valeur	Description
1 : découvert 1	Montant du découvert 1 de la fiche tiers
2 : découvert 2 de la fiche tiers	Montant du découvert 2 de la fiche tiers
3 : découvert 1+2	Somme des découvert 1 et 2 de la fiche tiers

#### • Taux de provision / retard des créances

Valeur	Description
Oui	Vous pouvez spécifier différents taux de provision en fonction de l'antériorité des créances.
Non	Le taux de provision sera unique pour l'ensemble des créances d'un tiers, quelle que soit leur échéance.

#### 4 Dans la section Valeurs par défaut, spécifiez ces informations

#### Taux de provision

Cette valeur est le taux à appliquer à la base HT pour déterminer le montant de la provision. Si le champ **Gestion par code risque** est défini sur « **Non** » ou « **Forçable** » et si le champ **Taux de provision / retard des créances** est défini sur « **Non** », le taux par défaut est obligatoire.

#### Taux TVA moyen

Cette valeur est le taux à appliquer au solde TTC pour déterminer la base HT du calcul de provision. Le taux par défaut est obligatoire si le champ **Gestion par code risque** est défini sur « **Non** » ou « **Forçable** ».

Type « Taux » ou « Coefficient »

Valeur	Description
Taux	Le taux de TVA moyen renseigné est bien le taux de TVA à appliquer sur le montant TTC pour calculer le montant HT.
	Base HT = Montant TTC / [1+(Taux TVA moyen / 100)]
	Par exemple, pour un taux de 20 %, la base HT est 1200/1,20 = 1000.
Coefficient	Le taux de TVA moyen renseigné est égal au rapport HT/TTC à appliquer sur le montant TTC pour déterminer le montant HT.
	Base HT = Montant TTC * Taux TVA moyen / 100
	Par exemple, pour un coefficient de 83,33, la base HT est 1200*0,8333 = 999,996. Ce nombre arrondi à 1000.

#### Taux de garantie

Cette valeur est le taux par défaut à appliquer à la limite de crédit du tiers pour déterminer le montant garanti. Le montant garanti est déduit de la base HT pour déterminer la base de la provision.

Si le champ **Gestion par code risque** est défini sur « **Non** » ou « **Forçable** » et si le champ **Taux de provision / retard des créances** est défini sur « **Non** », cette valeur n'est pas obligatoire.

#### Franchise

Cette valeur est le montant de la franchise par défaut à déduire du montant garanti. Spécifiez ce montant en unités d'euros sans centimes.

5 Pour afficher la deuxième page, faites défiler.

Si le champ **Taux de provision / retard des créances** est défini sur « **Oui** », le paramétrage des taux par retard sur la deuxième page est obligatoire.

#### Nombre de jours

Ce paramètre définit la ventilation des nombres de jours de retard associés à un taux de provision.

Les nombres de jours doivent être renseignés de manière consécutive, sans blanc entre deux colonnes et croissant en valeur absolue.

Un seul nombre de jours peut être positif et il doit être en dernière position ; les autres valeurs doivent être signées. Au moins deux colonnes doivent être renseignées, la dernière devant obligatoirement être positive.

#### Taux de provision

Si le champ **Gestion par code risque** est défini sur « **Non** » ou « **Forçable** », le taux de provision par défaut est obligatoire.

Spécifiez les taux de provision correspondant à chaque colonne.

#### Déduction montant garanti

Si le champ **Déduction de la garantie** est défini sur « **Oui** » sur la page précédente, ce paramètre est affiché. Ces valeurs sont possibles :

Valeur	Description
Au prorata des échéances (1)	Le montant garanti calculé (limite de crédit * taux de garantie) sera déduit des soldes HT au prorata des sommes HT ventilées par nombre de jours de retard.
De l'échéance la plus ancienne à la plus récente (2)	Le montant garanti calculé (limite de crédit * taux de garantie) sera déduit des soldes HT ventilés par nombre de jours de retard, par apuration successive en partant du solde HT correspondant au nombre de jours de retard le plus important.

- 6 Pour créer des comptes externes, cliquez sur **Cptes externes** ou appuyez sur F10.
  - Pour créer des catégories de comptes généraux, cliquez sur **Catégories Cptes** ou appuyez sur F11.
- 7 Pour valider la mise à jour des paramètres généraux, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Codes risques (PDC020)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciations Clts > Màj des paramètres > Gestion des codes risque

Si le champ **Gestion par code risque** est défini sur « **Ou**i » ou « **Forçable** » dans les paramètres généraux, vous pouvez créer des codes risques :

- Le champ Gestion par code risque est défini sur « Forçable ».
  - La création de codes risques permet de définir, pour des tiers, des modalités de calcul de provisions dérogeant aux taux par défaut renseignés au niveau des paramètres généraux.
- Le champ Gestion par code risque est défini sur « Oui ».
  - Lors du calcul des provisions, seuls les tiers rattachés à un code risque seront sélectionnés. Les taux appliqués pour le calcul des provisions d'un tiers seront ceux définis au niveau du code risque.

Le rattachement d'un tiers à un code risque s'effectue dans la fiche tiers.

Avant la création des codes risques, vérifiez que la table « RI » des codes risques existe, sinon créez-la via la mise à jour des tables (longueur de l'argument de la table 10).

#### Mise à jour des codes risques

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Dans les champ **Code risque** et **Code établissement** de la section Sélection, laissez les bornes par défaut et appuyez sur **Entrée**.
- Pour créer les paramètres par code risque, cliquez sur Créer ou appuyez sur F6.

Champ	Description
Code risque	Spécifiez le code risque tel qu'il est défini dans la table « RI ».
Etablissement	Facultatif – Si la société gère les établissements, ce champ est affiché.
Taux TVA moyen Type « Taux » ou « Coefficient »	Spécifiez le taux de TVA moyen à appliquer au solde TTC des créances pour déterminer la base HT. Si ce champ n'est pas renseigné, la base HT sera égale au solde TTC des créances, par exemple, pour les tiers export.
Taux de garantie	Si la déduction de la garantie a été activée au niveau des paramètres généraux, ce champ est affiché.  Spécifiez le taux de garantie à appliquer à la limite de crédit pour déterminer le montant garanti, à déduire du montant HT des créances avant le calcul de la provision.  Si ce champ n'est pas renseigné, aucun montant garanti ne sera calculé
Franchise	Montant de la franchise appliqué par l'assurance-crédit. Spécifiez ce montant en unités d'euros, sans centimes.

3 Pour afficher la deuxième page, faites défiler.

Si le champ **Taux de provision / retard des créances** est défini sur « **Oui** », le paramétrage des taux par retard sur la deuxième page est obligatoire.

Champ	Description
Taux de provision	Si le champ <b>Taux de provision/retard des créances</b> est défini sur « Non » au niveau des paramètres généraux, ce champ est affiché. Spécifiez le taux de provision à appliquer à la base HT (montant garanti déduit) pour calculer la provision.  Spécifiez les taux de provision en regard de chaque colonne contenant des jours.
Calcul spécifique	Ce champ est libre pour un développement spécifique.

4 Pour valider la mise à jour des codes risques, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Liste des Codes Risques (PDC025)

#### Comptabilité Tiers > Provisions dépréciations Clts > Liste des Codes Risques

Cette option permet d'éditer la liste des codes risques, ainsi que la liste des tiers rattachés à un code risque.

### Duplication des Codes Risques (PDC029)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciations Clts > Duplication des paramètres > Duplication des codes risques

Cette option permet de dupliquer le paramétrage des codes risques d'une société sur une autre.

La valeur du paramètre **Taux de provision /retard des créances** doit être identique sur les sociétés d'origine et de destination.

### Tiers (PAN050)

#### Comptabilité Tiers > Base de données > Mises à jour > Tiers

Le champ Code Risque sur les fiches tiers s'affiche si ces conditions sont vérifiées :

- Le module Provisions Clients douteux est actif.
- Dans les paramètres généraux, le paramètre Gestion par code Risque n'est pas défini sur « Non ».

Si tel est le cas, vous pouvez associer, au tiers, un code risque existant dans la table « RI ».

### Constantes du PDC010

#### Utilitaires > Outils divers > Gestion des constantes > MAJ des constantes

Consultez le document Les constantes.

Les paramètres par défaut de la gestion des provisions pour dépréciation des clients sont modifiables par société dans les constantes du programme PDC010, après duplication dans la société d'exploitation :

- Gestion par séquence : « O » (« Oui »), par défaut, ou « N » (« Non »)
  - Si les comptes clients douteux (catégorie « **DT** ») et les comptes de provisions (catégorie « **PV** ») sont rattachés à la même séquence, spécifiez « **O** ».
  - Sinon, spécifiez « N ». Dans ce cas, le tiers est identifié par son code, un même code tiers sur deux séquences est considéré comme un même tiers.
- Limite de crédit exprimée HT/TTC : « T » (TTC), par défaut , ou « H » (HT)
  - Si les limites de crédit renseignées au niveau des tiers sont des valeurs TTC, laissez « T », sinon spécifiez « H ».
- Franchise à déduire de la limite de crédit : « O », par défaut, ou « N »

Ce paramètre impacte le calcul du montant garanti :

 Si vous spécifiez « O », la franchise est déduite de la limite de crédit avant l'application du taux de garantie. Montant garanti = (limite de crédit - franchise) \* taux de garantie

 Si vous spécifiez « N », la franchise est déduite de la valeur obtenue par multiplication de la limite de crédit par le taux de garantie.

Montant garanti = (limite de crédit \* taux de garantie) - franchise

Dans les deux cas, si la créance est inférieure à la limite de crédit, la base de calcul du montant garanti est la valeur de la créance, dans la mesure où les organismes de crédit ne couvrent jamais au-delà de la créance réelle.

### **Traitements**

L'option **Calcul des provisions** permet de calculer les provisions pour dépréciation clients et de produire les éditions justificatives.

Si le tirage définitif est demandé, les provisions calculées sont stockées dans un fichier en attente de comptabilisation. Ce fichier est accessible via l'option **Modification des provisions**.

Les provisions en attente de comptabilisation peuvent être listées à tout moment via l'option **Edition des provisions à comptabiliser**.

Le traitement **Comptabilisation des provisions** permet de générer les écritures dans le fichier batch d'Anael.

### Calcul des Provisions (PDC100)

Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Calcul des Provisions

### Prise de paramètres

#### 1 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société	Société de l'environnement.
Numéro demande	Le numéro de la dernière demande est affiché. Pour effectuer une nouvelle demande, remettez le champ à blanc.
Etablissement ou code liste	En cas de traitement multi-soumission, spécifiez un code liste ou appuyez sur F16.
	Si la société est gérée par établissement et le traitement effectué par société, l'établissement est obligatoire.

- 2 Pour afficher la page suivante, appuyez sur **Entrée**.
- 3 Spécifiez ces critères de sélection :

Champ	Description
Période d'arrêté	Spécifiez la période d'arrêté des écritures à sélectionner.
Date & heure	La date et l'heure de la demande sont préalimentés. Les écritures saisies après cette date ne seront pas sélectionnées.
Date échéance	Toutes par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de dates.
Code litige	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Tiers	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Code Risque	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de codes.
Séquence	Toutes par défaut. Pour affiner la sélection, spécifiez une plage de numéros. Si la constante <b>Gestion par séquence</b> du programme PDC010 est définie sur « Oui » (valeur par défaut), ce critère est proposé.

### 4 Spécifiez les autres critères :

Champ	Valeur	Description
Tirage définitif	Non	Edition des provisions par client sans mise à jour du fichier des provisions calculées.
	Oui	Edition et mise à jour du fichier des provisions calculées.
Etat justificatif	Oui	Edition d'un état justificatif des écritures sélectionnées par tiers.
détail	Non	Pas d'édition de l'état.
Etat des comptes soldés	Oui	Possibilité d'éditer le justificatif des comptes « Clients douteux » (catégorie « DT ») soldés à la date d'arrêté. Pour ces comptes, pas de calcul de provision. Néanmoins, certains clients édités sur cet état pourront également figurer sur l'état des provisions, s'ils sont soldés et font l'objet d'une reprise de provisions.
	Non	Pas d'édition des comptes soldés, de catégorie « DT », à la date d'arrêté.
Rupture par établissement		Si le champ <b>Soumission par établissement</b> est défini sur « Non » dans les paramètres généraux de la société, ce champ est affiché.

Oui	Calcul des provisions en rupture par établissement. Edition des provisions par établissement. Comptabilisation des écritures de provision par établissement.
Non	Calcul des provisions pour l'ensemble des établissements de la société. Edition des provisions en total société. Comptabilisation des provisions sur l'établissement saisi en entête.

Si le champ **Soumission par établissement** est défini sur « **Non** » dans les paramètres généraux de la société, la sélection et la comptabilisation des provisions est effectuée sur l'établissement d'en-tête.

- 5 Pour afficher la page de sélection multicritère, appuyez sur **Entrée**.
- 6 Vous pouvez spécifiez ces critères de sélection et d'édition :
  - Compte et sous-compte de regroupement
  - Représentant
  - Code postal
  - Pays
  - Cinq catégories
  - Mot directeur
- 7 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission, appuyez sur Entrée.
- 8 Pour soumettre le calcul en batch, cliquez sur Validation ou cliquez sur F9.

#### **Traitement**

Le traitement permet d'éditer la liste des provisions par client et, s'il est définitif, d'alimenter le fichier des provisions calculées, en vue de leur comptabilisation.

Un traitement définitif peut être demandé une nouvelle fois pour la même société et la même période (et le même établissement en cas de soumission par établissement). Dans ce cas, si la comptabilisation ou le calcul définitif a déjà été effectué pour la période demandée, un message d'alerte s'affiche. Ce message peut être forcé via la touche Entrée. Dans ce cas, ces opérations sont effectuées :

- Les calculs précédents sont supprimés dans le fichier historique pour l'ensemble des tiers.
- Le nouveau traitement est effectué.

#### Exemple de calcul pour un Tiers :

Solde TTC	100.000,00		
Taux TVA moyen	19,60	Solde HT	83.612,24

Limite de crédit HT	50.000,00		
Taux garantie	40,00	Montant garanti	20.000,00
Base provision	63.612,24	Taux provision	20,00
Provision cumulée	12.722,41		
Provision N-1	10.000,00		
Provision exercice	2.722,41		

#### Calcul du montant garanti

Dans les contrats souscrits auprès des organismes d'assurance-crédit, le pourcentage couvert s'applique à la créance dans la limite du plafond autorisé.

Ainsi, le montant garanti est calculé par application du taux de garantie à la limite de crédit du tiers si et seulement si la créance est supérieure ou égale à la limite de crédit autorisée pour le client. Dans le cas contraire, si la créance est inférieure au découvert autorisé, le montant garanti est alors calculé par application du taux de garantie directement au montant de la créance et non plus à la limite de crédit.

De plus, si une franchise est paramétrée, sa valeur sera déduite. En fonction de valeur de la constante **Franchise à déduire de la Limite de crédit** du programme PDC010, la déduction de la franchise sera effectuée avant ou après application du taux de garantie.

Ces éditions sont générées à l'issue du traitement de calcul des provisions :

- Liste des tiers non sélectionnés avec indication des motifs
  - Solde tiers calculé créditeur
  - Code risque inexistant sur le tiers
  - Provision N-1 négative, etc.
- Tableau des provisions calculées comportant toutes informations mentionnées dans l'exemple précédent
- Justificatif du détail des écritures sélectionnées, s'il est demandé
- Etat des comptes soldés, s'il est demandé

### Modification des provisions (PDC200)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Modification des Provisions

Cette option permet de modifier ou supprimer les provisions calculées avant leur comptabilisation.

### Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société et l'établissement de l'environnement.
- 2 Pour afficher la page du traitement des provisions en cours, appuyez sur Entrée.

Ces informations sont affichées :

- Période
- Etablissement de l'en-tête de la prise de paramètres de la demande de calcul des provisions
- Montant total de la dotation
- Montant total de la reprise de provision
- 3 Pour afficher le détail d'un enregistrement, spécifiez « 1 » (« Choisir ») sur la ligne correspondante et appuyez sur Entrée.

Les colonnes des provisions détaillées par tiers sont affichées :

- Tiers
- Séquence
- Etab
- Provision cumulée
- Provision N-1
- Dotation ou Reprise
- Tag de modification
- 4 Vous pouvez utiliser ces codes actions :

Code	Libellé	Description
2	Modifier	Modifier la provision calculée pour un tiers
4	Supprimer	Supprimer la provision calculée pour un tiers
5	Afficher	Visualiser la provision calculée pour un tiers
BN	Bloc-Notes	Afficher le bloc-notes du tiers

Spécifiez le code action devant la ligne correspondante et appuyez sur **Entrée**.

5 Pour éditer l'état synthétique des provisions en attente de comptabilisation, cliquez sur **Liste** ou appuyez sur **F7**.

Consultez la section suivante.

Ces informations sont affichées pour information, sauf la provision modifiée :

- Identification : société, établissement, tiers et code risque
- Solde TTC
- Solde HT
- Taux TVA moyen
- Limite de crédit

- Montant garanti
- Base de provision
- Provision cumulée
- Provision N-1
- Provision exercice
  - Dotation si le montant est positif
  - Reprise si le montant est négatif
- Provision modifiée

Seul ce champ est modifiable. Spécifiez une valeur de provision cumulée différente de celle calculée. La nouvelle valeur ne peut être supérieure à la base de la provision.

Provision recalculée

Cette provision est automatiquement recalculée à la validation de la mise à jour via la bouton **Validation** ou la touche F9. Ce montant est la différence entre le montant de la provision modifiée et le montant de la provision à N-1.

- 6 Pour valider la modification, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.
  - La page de détail par tiers est réaffichée.
- 7 Si nécessaire, répétez l'opération.

### Edition des provisions à comptabiliser (PDC250)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Edt. Provisions à comptabiliser

Cette option permet d'éditer un état synthétique des provisions à comptabiliser par tiers avec la possibilité d'éditer uniquement les provisions qui ont fait l'objet d'une modification.

Etat de synthèse identique à celui obtenu via la touche de fonction **F7**, ou le bouton **Liste**, en mode modification des provisions.

### Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement. Traitement en multi-soumission possible
- 2 Spécifiez ces critères de sélection :
  - Date d'arrêté : les écritures saisies après cette date ne seront pas sélectionnées.
  - Tiers : tous par défaut.
  - Etablissements : tous par défaut.
- 3 Dans le champ Provisions modifiées seules de la section Autres critères, spécifiez « Oui » ou « Non ».

- 4 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission, appuyez sur Entrée.
- 5 Pour soumettre le traitement d'édition, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Edition

L'édition restitue ces informations :

- Rupture par société, établissement et séquence
- Liste des tiers dans ces colonnes :
  - Tiers
  - Solde TTC
  - TVA
  - Solde HT
  - Montant garanti
  - Base provision HT
  - Taux de provision
  - Provision cumulée
  - Provision N-
  - Dotation/reprise de provision

### Comptabilisation des provisions (PDC300)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Comptabilisation des Provisions

Cette option permet de générer les écritures de provisions dans le fichier batch d'Infor Anael Finance iSeries et d'éditer un compte-rendu des écritures générées.

### Prise de paramètres

Ce traitement peut être lancé pour une liste de sociétés via le bouton **Multi soumissions** ou la touche **F16**.

1 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société	Société de l'environnement
Liste	Si le traitement est effectué en multi-soumission, ce champ est affiché.

N° de	Le numéro de la dernière demande est affiché. Pour effectuer une nouvelle
demande	demande, remettez le champ à blanc.

- 2 Pour continuer la sélection, appuyez sur Entrée.
- 3 Dans la section Sélection, spécifiez la période d'arrêté.

La date de comptabilisation des écritures de provisions alimentées dans le fichier batch d'Infor Anael Finance iSeries est égale au dernier jour de la période de calcul.

4 Spécifiez les autres critères :

Champ	Description
Journal	Spécifiez le code journal de comptabilisation. Ce code doit être de type OD, à contre-passation P+1 si la période indiquée n'est pas la dernière période de l'exercice.
N° Chrono	Facultatif. Si le journal de comptabilisation est en numérotation chronologique manuelle, vous devez renseigner ce champ.
Folio	S'il est renseigné, ce numéro sera reporté sur les écritures.
Traitement définitif	« Non » : édition d'un compte-rendu des écritures à générer. « Oui » : génération des écritures de provisions dans le fichier batch d'Anael et édition du compte-rendu.
Génération d'une pièce par tiers	« Oui » : génération dans le fichier batch d'une pièce par tiers. « Non » : génération d'une pièce unique détaillée par client pour les lignes « Provisions pour dépréciation clients » (compte « 49* »).
Cumul des comptes de dotation/reprise	« Oui » : génération d'une seule ligne de dotations et d'une seule ligne de reprise sur la pièce. Si le champ <b>Génération d'une pièce par tiers</b> est défini sur « Non », cette valeur est autorisée. « Non » : génération d'autant de lignes de dotation et de reprise que de lignes clients.

5 Pour afficher la liste des provisions en attente de comptabilisation, appuyez sur **Entrée**.

Les enregistrements en attente de comptabilisation pour la période demandée sont affichés. L'établissement affiché est celui de l'en-tête de la prise de paramètres pour le calcul des provisions.

Pour visualiser les établissements sur lesquels seront comptabilisées les écritures, demandez l'affichage du détail via le code action « **D** ».

- 6 Sélectionnez les provisions à comptabiliser :
  - Devant les enregistrements à comptabiliser, spécifiez « 1 » (« Choisir »).
  - Pour sélectionner tous les enregistrements, cliquez sur **Choix de toutes les lignes** ou appuyez sur **F13**.
- 7 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission, appuyez sur Entrée.

8 Pour soumettre le traitement d'édition, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### **Traitement**

Le traitement permet d'éditer la liste des écritures générées et, si le traitement est définitif, de créer les enregistrements dans le fichier batch des écritures

Pour compléter et finaliser le traitement, affichez la mise à jour des écritures batch et intégrez les écritures à l'historique comptable. Consultez le document *Traitements batch*.

### Simulation des Provisions (PDC400)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Simulation des Provisions

Le traitement de simulation de provisions permet de calculer et d'éditer des tableaux de provisions par tiers sans génération d'écritures à des fins d'analyse.

Les provisions sont calculées sur les factures en retard directement à partir de collectifs clients renseignés en prise de paramètres, sans analyse des provisions sur la période précédente.

Cette option permet d'utiliser le module pour comptabiliser les dotations et reprises de provisions pour dépréciation clients, à partir des comptes « **Clients Douteux** », mais aussi pour effectuer des simulations sur d'autres comptes, par exemple, les comptes clients, à partir de collectifs clients renseignés en prise de paramètres.

### Prise de paramètres

1 Spécifiez ces informations :

Champ	Description
Société	Société de l'environnement
Numéro de demande	Vous pouvez rappeler le numéro d'une demande déjà paramétrée. Pour effectuer une nouvelle demande, remettez le champ à blanc.
Etablissement	Si la société est gérée par établissement, ce champ est affiché et obligatoire.

- 2 Pour continuer la sélection, appuyez sur Entrée.
- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Champ	Description
Période d'arrêté	Alimentée par défaut avec la période en cours et modifiable.

Date et heure d'arrêté	Alimentées par défaut avec la date et heure système et modifiables. Les écritures saisies après cette date ne seront pas sélectionnées.
Date échéance	Par défaut, toutes les échéances jusqu'à la date du jour. Pour affiner la sélection, modifiez la plage de dates.
Code litige	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, modifiez la plage de codes.
Code risque tiers	Tous par défaut. Pour affiner la sélection, modifiez la plage de codes.

#### 4 Spécifiez les autres critères :

Code risque à appliquer

Facultatif – si ce champ est renseigné, les taux paramétrés dans ce code seront utilisés dans les calculs, quels que soient les paramètres généraux ou le code risque du tiers. Ce champ permet de déroger aux taux utilisés pour le calcul et la comptabilisation des provisions et de faire ainsi des simulations avec d'autres taux.

#### Circularisation

Si vous spécifiez « Non » (valeur par défaut), les mouvements non lettrés ayant une date comptable inférieure ou égale à la date d'arrêté sont sélectionnés.

Si vous spécifiez « Oui », ces mouvements sont sélectionnés :

- Mouvements non lettrés ayant une date comptable inférieure ou égale à la date d'arrêté
- Mouvements lettrés ayant une date comptable inférieure ou égale à la date d'arrêté et une date de haut lettrage supérieure ou égale à la date d'arrêté, soit des écritures non lettrées à la date d'arrêté
- Rupture par établissement

Si le champ **Soumission par Etablissement** est défini sur « **No**n » dans les paramètres généraux de la société, ce champ est affiché.

- 5 Pour accéder à la page de sélection et de tri multicritère, appuyez sur **Entrée**.
- 6 Vous pouvez spécifiez ces critères de sélection et d'édition :
  - Compte et sous-compte de regroupement
  - Représentant
  - Code postal
  - Pays
  - · Cinq catégories
  - Mot directeur
- 7 Pour valider la sélection et compléter la fenêtre de soumission, appuyez sur Entrée.
- 8 Pour soumettre la simulation en batch, cliquez sur Validation ou appuyez sur F9.

### Traitement de simulation

Les tiers sont sélectionnés en fonction de la sélection, quel que soit la valeur du paramètre **Gestion** par code risque des paramètres généraux. Si une borne de codes risque tiers a été précisée, seuls les tiers ayant un code risque compris dans la plage sont sélectionnés.

Pour chaque compte et sous-compte traités, les écritures non lettrées à la date d'arrêté jusqu'à la date d'échéance demandée sont sélectionnées. Si la circularisation est demandée, les mouvements non lettrés à la date d'arrêté sont également sélectionnés.

Les taux appliqués pour la simulation sont les mêmes que ceux pris en compte lors du calcul des provisions. L'exception est si un code risque à appliquer a été renseigné pour calculer les provisions systématiquement avec les taux définis dans ce code risque, quels que soient ceux du code risque du tiers ou des paramètres généraux.

Remarque: Les tiers créditeurs et les tiers soldés à la date d'arrêté ne sont pas pris en compte dans l'analyse. Les tiers débiteurs dont la provision est à zéro, par exemple, ceux pour lesquels le champ Taux est défini sur « O », ne sont pas édités sur les listings.

Les tableaux édités sont semblables à ceux produits lors du calcul des provisions, à l'exception des deux dernières colonnes (**Provisions N-1** et **Dotation/Reprise**).

### Consultation des Provisions (PDC500)

# Comptabilité Tiers > Provisions dépréciation clients > Traitements > Consultation des Provisions

Cette option permet de consulter les provisions comptabilisées.

Elle peut être appelée à partir de l'analyse Tiers pour avoir le détail des provisions comptabilisées par le bouton Autres Infos et Choix Provision comptabilisée

### Prise de paramètres

Spécifiez la société et l'établissement de l'environnement.

Spécifier la séquence Tiers

Spécifier des bornes de comptes et de périodes

Pour afficher la page du traitement des provisions en cours, appuyez sur Entrée.

Ces informations sont affichées :

- Compte général
- Auxiliaire
- Raison sociale du tiers
- Montant total de la provision
- Montant de la provision Exercice N-1

• Montant de la provision Exercice N

Pour afficher le détail d'un enregistrement par période , spécifiez « 1 » (« Choisir ») sur la ligne correspondante et appuyez sur Entrée.

Les mêmes colonnes des provisions détaillées par tiers sont affichées par période

## Annexe A Exemples

PDC100	Da	te et heure demande 12	2:54:55 Le 13/04/	/15									
	Date et heure exécution 12:55:11 Le 13/04/15												
	- CALCUL DES PR	OVISIONS CL	IENTS -										
	Société 01508 JBA PRESYS	>	N° demande	00007									
	Société 01508 JBA PRESYS Etablissement . 01 SIEGE SOCI.		N° demande	00007									
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI	AL>			: Bornes de fin T/S Car Ord								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI. Période d'arrêté	AL> 28/02/2015	Intitulé	Bornes de début									
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI	AL> 28/02/2015	Intitulé	Bornes de début	99999 9999999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie	28/02/2015 10/04/2015 12:36:10	Intitulé  Compte Compte de regrt	Bornes de début	999999 99999999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance	AL> 28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant	Bornes de début	999999 999999999 999999 999999999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance Code litige	AL>  28/02/2015  10/04/2015 12:36:10  à 99/99/9999 à 99	Intitulé	Bornes de début	999999 99999999 999999 99999999 999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance	AL> 28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999	Intitulé	Bornes de début	999999 99999999 999999 99999999 999 999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance Code litige Code risque	AL>  28/02/2015  10/04/2015 12:36:10  à 99/99/9999  à 99  à 99999999999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant Code postal Pays Catégorie 1	Bornes de début	999999 99999999 999999 99999999 99999999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance Code litige Code risque  Tirage définitif	28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999 à 99 à 99999999999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant Code postal Pays Catégorie 1 Catégorie 2	Bornes de début	999999 99999999 999999 99999999 999 999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance Code litige Code risque  Tirage définitif Etat justificatif détail	28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999 à 99 à 99999999999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant Code postal Pays Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3	Bornes de début	999999 99999999 999999 99999999 99999999								
	Etablissement . 01 SIEGE SOCI.  Période d'arrêté Date et heure limite de saisie  Date échéance Code litige Code risque  Tirage définitif	28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999 à 99 à 99999999999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant Code postal Pays Catégorie 1 Catégorie 2	Bornes de début	999999 99999999 9999999999 999999999 999999								
Catégorie 5	Période d'arrêté Date et heure limite de saisie Date échéance Code litige Code risque Tirage définitif Etat justificatif détail Rupture par établissement	28/02/2015 10/04/2015 12:36:10 à 99/99/9999 à 99 à 99999999999	Intitulé Compte Compte de regrt Représentant Code postal Pays Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3	Bornes de début	99999 9999999 99999 9999999 999 99999999								

PDC100-	01	COMPTE RENDU DE	S TIERS NON	SELECTIONNES	PRE	12:55:12	LE 13/04/15	PAGE	1
01508	JBA PRESYS	>							
Tiers	Nom		Commenta	ires					
	8 DAGER SA		01	Solde Tiers calculé créditeur					
!	50 EDF		01	Solde Tiers calculé créditeur					

Annexe A Exemples

ent Non		jours *	-060 jour		-090			-120 jours	•	-150 jours			Provision cumulée		
			TVA moyen					100.000,00	) Mont	ant gamanti		10.000,00			
Solde TTC	*	100.000.00 +						,	*						
Solde HT		83.612.04 *						,							
Mt Garanti	*	10.000,00 *						,	*						
Base Prov.	*	73.612,04 *			•			,						•	
5 Prov.	*	15,00 *		25,00 4	•		35,00 *	,	45,00 *	55,	.00 +	65,00		•	
Prov.Cum.	*	11.041,80 *			•		•		*		•		11.041,80	20.000,00 *	8.958,20
2 DECOS	OL S.A		TVA noyen	19,6000	T So	lde TT	c .	106.000,00	) Mont	ant gamanti		10.000,00		·	
Solde TTC		50.000.00 +						,				56.000.00		*	
Solde HT	*	41.806,02 *						,	*			46.822,74			
Mt Garanti	*	4.716,98 *			•			,				5.283,02		•	
Base Prov.	*	37.089,04 *			•			,				41.539,72		•	
5 Prov.	-	10,00 *		20,00 4			30,00 *	,	40,00 *	50,	.00 +	60,00		•	
Prov.Cum.	•	3.708,90 *									:	24.923,83	28.632,73	28.093,64 *	539,09
3 VITEI	LONI DON		TVA noyen		T So	lde TT	С .	80.000,00	) Mont	ant garanti		2.222,23			
Solde TTC		60.000.00 +	20.	000,00										*	
Solde HT	*	60.000,00 *		000,00				,							
Mt Garanti	*	1.666,67 *		555,56 4	•			,	*					•	
Base Prov.	*	58.333,33 *	19.	444,44 *	•			,						•	
5 Prov.	*	15,00 *		25,00 4	•		35,00 *	,	45,00 *	55,	.00 *	65,00		•	
Prov.Cum.	:	8.749,99 *	4.	861,11					:		:		13.611,10	5.000,00 *	8.611,10
								To	tal Etal	o. 01 SIEGE SOCI	AL	>	53.285,63	53.093,64 *	9.150,19

PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES CLIENTS A FIN FEVRIER 2001 PDC100-03 PRE 12:55:12 LE 13/04/15 PAGE 2 01508 JBA PRESYS----> EDITION DEFINITIVE Etab 02 PARIS \* Client Nom \* -030 jours \* -060 jours \* -090 jours \* -120 jours \* -150 jours \* +150 jours \* Provision cumulée \* Provision N-1 \* Dotation/Reprise \* \_\_\_\_\_ -----T Solde TTC 100.000,00 Montant garanti 3 VITELLONI DON TVA moyen \* Solde TTC \* 100.000,00 \* Solde HT \* 100.000,00 ÷ 2.777,78 ÷ 97.222,22 ÷ Mt Garanti \* Base Prov. \* 65,00 + 53.472,22 + % Prov. \* 25,00 \* 35,00 \* 45,00 \* 55,00 + 15,00 \* Prov.Cum. \* 53.472,22 \* 55.000,00 \* Total Etab. 02 PARIS 1.527,78-\* Total Société 106.757,85 \* 108.093,64 \* 9.150,19 \*